

Avis voté en plénière du 14 mars 2018

Pour des élèves en meilleure santé

Déclaration du groupe CFTC

L'Éducation Nationale scolarise plus de 12 millions d'élèves, pour une durée de plus de 18 ans. L'école est donc un lieu incontournable pour que la santé des élèves fasse l'objet d'une attention particulière compte-tenu de ses effets sur le développement de l'enfant, sa réussite éducative ainsi que sur les inégalités de santé.

Dans cet avis, la prévention est essentielle pour que les élèves, de la maternelle au lycée puissent non seulement avoir une bonne scolarité mais aussi un cadre de vie scolaire sain et protecteur.

Pourtant, force est de constater que par manque de moyens, de formations, de temps, l'école est loin d'être cet espace incontournable pour la prise en charge de la santé des enfants.

C'est pour cette raison que le groupe CFTC soutient la première préconisation sur le renforcement de la formation de tous les acteurs de l'école mais aussi des professionnels de la santé.

Les élèves ne sont pas égaux en matière de santé en fonction du lieu géographique de l'établissement qu'il fréquente.

Le groupe CFTC soutient donc la préconisation numéro deux sur l'obligation de garantir, avec les collectivités territoriales, la qualité de l'environnement de l'école. Et en particulier le renforcement des mesures des pollutions sonores, de la qualité de l'air et de la pollution au sol environnant les établissements scolaires.

Une meilleure coordination entre les différents professionnels de la santé des élèves, les parents, les décideurs locaux, les bâtisseurs d'école est urgente. C'est ce qui est demandé dans les préconisations 8, 9 et 10.

L'avis est basé sur des réponses adaptées et rapides aux besoins des élèves, il y a urgence. Lors d'auditions nous avons entendu : « ce que vivent nos enfants, nous n'accepterions pas de le vivre en tant qu'adulte ». Exemples : le bruit dans les cantines peut atteindre 90 à 100 décibels ! L'état de propreté des sanitaires rebute un grand nombre d'élèves.

Nous avons le devoir de protéger les élèves contre toute atteinte à leur santé physique, morale et psychologique. Les préconisations de cet avis apportent des réponses concrètes. La CFTC a donc voté cet avis.